Procès-verbal

-

CONSEIL MUNICIPAL

du

jeudi 16 novembre

2023

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Nombre de membres en exercice : 29

Etaient présents : 27

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE – Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET – Mme Nathalie ROZÉ – M. Bertrand LERAY – M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON – Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD – Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita – M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ – Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Déborah JOURDON

Etaient absents excusés : 2 (2 pouvoirs)

Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Anne-Marie CORDIER) – Lucie BONNO (pouvoir à Alain BOURGET)

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON

Convocation du 9 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

COMPA

Présentation d'une synthèse du conseil communautaire du 19 octobre 2023.

SIVOM

L'étude réalisée sur la jeunesse fera l'objet d'une restitution le 6 décembre.

Arrêt de l'activité « jeux en fête », par manque de bénévoles.

ANCRE

Compte-rendu du conseil d'administration du 19 octobre.

Point sur le chantier d'insertion : la commune ayant mis à disposition du jardin une parcelle de 3 hectares, il est prévu d'augmenter la production, notamment en direction de la restauration scolaire ou d'autres types de restauration collective (EHPAD…). Démarche de certification Eco Cert en cours.

Point sur l'activité de l'association : baisse d'activités constatées en 2023 (moins 780 heures).

Point sur les finances : baisse des recettes et situation budgétaire déficitaire.

Recrutement : difficultés de recrutement, qui nécessite une amélioration du partenariat avec Pôle emploi ainsi qu'avec les CCAS, qui sont aussi des prescripteurs possibles.

Le CA avait convenu de facturer a minima des missions de 2H d'activité, ceci afin de limiter les frais de déplacement pour les personnes mises à disposition.

SIVUMARLI

Prochaine réunion du comité syndical le 5 décembre.

CONSTRUCTION NOUVEL EHPAD

Un récent rendez-vous avec les représentants du Département a permis d'obtenir un financement de 520 000 €, qui vient s'ajouter à l'aide attendue de la COMPA, dans le cadre du nouveau PLH, à hauteur de 280 000 €, ce qui permet un quasi bouclage du plan de financement de la construction.

Les travaux de terrassement viennent d'être engagés, pour une livraison définitive envisagée fin 2025.

La demande formulée pour la mise en place d'un accueil de jour a fait l'objet d'un refus de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- SRADDET : composition de la conférence régionale de gouvernance du ZAN

Avis favorable du Conseil municipal.

SRADDET - COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DU ZAN

N° de l'acte : 231116D001 – Classification : 5.2 – Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET *(schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires),* la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCoT *(schéma de cohérence territoriale)*.

Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal de valider la composition proposée par la Présidente du Conseil régional, à savoir :

120 Membres votants :

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
  - 1 en PLU et 1 en RNU par département, qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
  - 1 par département, désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
  - Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant
    - 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

19 Membres siégeant à titre consultatif :

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la composition proposée par la Présidente du Conseil régional.

Vote : 29 voix pour

VOIRIE – REPRISE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT DE LA CROIX DOUILLARD

N° de l'acte : 231116D002 – Classification : 8.3 - Voirie

La commune a confié à la SAS Crédit Mutuel Aménagement foncier, dans le cadre d'un traité de concession, la réalisation et la commercialisation d'une ZAC répartie sur 3 sites : la Perretterie, la Croix Douillard et Fromentin.

Considérant que les aménagements et la commercialisation sont achevés sur le site de la Croix Douillard, le concessionnaire propose la reprise, par la commune, de la voirie et des espaces publics de ce secteur.

Les conditions de reprise fixées par délibération du Conseil municipal en date du 6 mars 2014 étant réunies, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la reprise par la commune, de la voirie, des réseaux et des espaces publics du lotissement de la Croix Douillard,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction, les frais d'acte et de géomètre restant à la charge du cédant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise la reprise par la commune de la voirie, des réseaux et des espaces publics du lotissement de la Croix Douillard,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Vote : 29 voix pour

URBANISME – DÉCISION DE NE PAS RÉALISER D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLU

N° de l'acte : 231116D003 - Classification : 2.1.3 - PLU

Le Maire rappelle que, par arrêté en date du 19 juillet 2023, il a décidé de prescrire une modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, afin d'ajuster des éléments du règlement écrit, graphique et de l'OAP du Fromentin.

A ce titre, la MRAe *(Mission Régionale d'Autorité environnementale - service de l'Etat)* a été consultée, dans le cadre d'une procédure dite « au cas par cas », afin de savoir si elle souhaitait soumettre cette modification n°2 du PLU à évaluation environnementale.

La MRAE a communiqué à la commune, le 6 septembre 2023, son avis conforme sur la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale, confirmant l'absence de nécessiter de réaliser ladite évaluation dans le cadre de la procédure de modification n°2 du PLU.

Ceci exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R.104-34 à R.104-37 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 3 mars 2020 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 19 juillet 2023 prescrivant la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme ;

Vu le dossier de saisine au cas par cas, transmis le 30 juin 2023 au service de la MRAE, pour le projet de modification n°2 du PLU ;

Vu l'avis conforme de la MRAE sur la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale en date du 6 septembre 2023 et confirmant l'absence de nécessiter de réaliser ladite évaluation dans le cadre de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme ;

Considérant l'avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale émis par la MRAE ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **DE NE PAS REALISER** d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme

- **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote : 29 voix pour

AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEUDIT LE MOULIN DE LA BELLIÈRE

N° de l'acte : 231116D004 - Classification : 3.1 – Acquisitions

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par les consorts Douet, propriétaire au lieudit le Moulin de la Bellière, pour que la commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section YN n°247, qui se situe dans le prolongement de la voie communale d'accès au lieudit.

Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer cette parcelle dans le domaine communal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section YN n°247 au prix de 1euro symbolique,
- dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : 29 voix pour

AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION AU LIEUDIT LA ROISERIE

N° de l'acte : 231116D005 - Classification : 3.1 - Acquisitions

La commune a été sollicitée par Mr et Mme PEIGNÉ, qui souhaitent se porter acquéreurs d'une emprise foncière correspondant à une ancienne mare jouxtant leur propriété, au lieudit La Roiserie.

Il est précisé que cet espace, qui représente une superficie d'environ 350 à 400 m², avait fait l'objet d'un nettoyage par la commune en 2019, mais subit désormais des dépôts sauvages de déchets verts et gravats.

Ceci exposé, considérant que cette emprise ne présente pas un intérêt particulier pour la commune, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser son déclassement du domaine public et d'accepter sa cession au profit de Mr et Mme PEIGNÉ, au prix de 3 € le m², les frais d'acte et de géomètre restant à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- autorise le déclassement du domaine public communal de cette emprise représentant une superficie d'environ 350 à 400 m²,
- accepte sa cession, après déclassement, au profit de Monsieur et Madame PEIGNÉ, au prix de 3 euros le m²,
- dit que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : 29 voix pour

FINANCES – BUDGET – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

N° de l'acte : 231116D006 - Classification : 7.1.3 – Décision modificative

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de décision modificative n° 2 pour le budget principal et le budget annexe « espace culturel » proposé par la commission des finances.

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

article		OBJET	DM2
		011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	**11 990**
60632	020	**fournitures petit équipement**	8 500
60636	510	**vêtements de travail**	100
6068	511	**autres fournitures**	1 100
6132	023	**locations immobilières**	50
61351	020	**locations mobilières matériel roulant**	7 000
61358	020	**locations mobilières autres**	-10 000
614	020	**charges locatives et de copropriété**	10 500
61551	510	**entretien matériel roulant**	-5 000
61558	020	**entretien autres biens mobiliers**	-5 000
6161	020	**assurance multirisques**	-400
6168	020	**autres primes d'assurance**	660

617	020	**études**	-500
6188	510	**autres frais divers**	350
62268	020	**autres honoraires et conseils**	-1 000
6227	020	**frais d'actes et de contentieux**	6 000
6228	020	**divers**	-5 000
6231	020	**annonces et insertions**	500
6232	020	**fêtes et cérémonies**	9 000
6236	020	**catalogues, imprimés et publications**	-3 000
6251	020	**déplacements et missions**	3 000
6261	020	**affranchissements**	-2 000
6281	020	**concours divers (cotisations…)**	1 130
6284	020	**redevances pour autres prestations de service**	5 600
62878	01	**à d'autres organismes**	-10 500
6288	020	**autres services extérieurs**	900
		012 CHARGES DE PERSONNEL	**6 400**
6455	020	**assurance du personnel**	6 400
		014 ATTENUATION DE PRODUITS	**28 500**
7391118	020	**autres restit. dégrèvement sur contributions directes**	28 500
		65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	**6 130**
6558	201	**autres contributions obligatoires**	239 610
65748	201	**subvention personnes de droit privé :**	-239 610
65818	020	**redevances concessions brevets licences**	6 130
F01		**023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**	**-80 413**
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**-27 393**

article		libellé	DM2
		013 ATTENUATION DE CHARGES	**31 000**
6419	020	**remboursement sur rémunérations du personnel**	31 000
		70 PRODUITS SERVICES DOMAINE ET VENTES DIVERSES	**-5 100**
70323	020	**redevance occupation domaine public**	1 600
704	510	**travaux**	2 300
70841	01	**mise à dispo personnel facturée budgets annexes**	-9 000
		73 IMPOTS ET TAXES	**622**
73223	020	**fonds de péréquation ressources interco et comm.**	-6 378
738	020	**autres impôts et taxes**	7 000
		731 FISCALITÉ LOCALE	**-68 300**
73118	020	**autres contributions directes**	700
73123	020	**taxe additionnelle aux droits de mutations**	-70 000
73154	020	**droits de place**	1 000
		74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**-9 000**
74718	020	**autres subventions**	-6 500

74741	201	**subventions communes**	-2 000
74833	020	**compensation TF**	-500
		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	**21 180**
752	020	**revenus des immeubles (sauf Poste)**	3 980
75888	020	**autres**	17 200
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	**370**
773	020	**mandat annulé exercice antérieur**	370
F01		**002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE**	**1 835**
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**-27 393**

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATION article		**Libellé**	**DM2**
094 - MOYENS GENERAUX			**-500**
2158	321	autres matériels	-500
124 - OPERATIONS FONCIERES			**85 000**
2138	020	immeubles de rapport	85 000
135 - AMENAGEMENTS URBAINS - CADRE DE VIE			**-4 800**
2031	020	autres études	2 000
2116	025	travaux cimetière	3 200
2188	020	autres immobilisations corporelles	-10 000
1322	70	subvention Région	-4 000
140 - BATIMENTS COMMUNAUX			**-4 220**
21318	020	autres bâtiments publics	-4 220
146 - VOIRIE ET RESEAUX			**-64 588**
2031	020	études	-41 000
2152	845	installations de voirie	-14 588
21534	020	réseaux d'électrification	-10 000
21538	510	autres réseaux	1 000
149 - RESTAURANT SCOLAIRE			**-3 400**
2158	281	autres matériels	-3 400
152 - GROUPE SCOLAIRE			**10**
2188	201	autres immobilisations	10
166 - MAISON DE L'ENFANCE			**-15 291**
21318	4221	autres bâtiments publics	-15 291
1328	4221	autres subventions	-38 880
173 - EXTENSION DU CTM			**1 200**
2158	510	autres matériels	1 200
OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES			

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			**7 776**
16878	01	remboursement avance	7 776
OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES			
F 01	**021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**		**-80 413**
F 01	**024 PRODUIT DES CESSIONS**		**100 000**
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			**-20 000**
10222	01	FCTVA	-10 000
10226	020	taxe d'aménagement	-10 000
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			**5 600**
1348	020	autres participations	5 600
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			**38 880**
16878	01	avance remboursable	38 880
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 187**
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 187**

BUDGET ANNEXE ESPACE CULTUREL

article		libellé	DM2
DEPENSES			
		011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	**80**
6042	311	**achat de prestations de service**	-5 500
60613	311	**chauffage urbain**	-1 500
60623	311	**alimentation**	1 000
60631	311	**fournitures d'entretien**	-20
60632	311	**fournitures petit équipement**	-90
6064	311	**fournitures administratives**	100
611	311	**prestations de service**	-1 000
6132	311	**locations immobilières**	-400
61358	311	**locations mobilières - autres**	6 000
6156	311	**maintenance**	1 050
6232	311	**fêtes et cérémonies**	-60
6236	311	**catalogues, imprimés et publications**	200
6262	311	**téléphone**	300
		012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	**2 370**
6215	311	**personnel affecté par collectivité de rattachement**	-9 000
6218	311	**autre personnel extérieur**	13 000
6333	311	**participation employeur à la formation continue**	150
64131	311	**personnel non titulaire**	-700
6451	311	**cotisations URSSAF**	2 500

6453	311	**cotisations caisses de retraite**	800
6454	311	**cotisations ASSEDIC**	800
6458	311	**cotisations aux autres organismes sociaux**	-5 200
6475	311	**médecine du travail, pharmacie**	20
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			**1 200**
65818	311	**redevances droits d'auteur**	1 200
TOTAL DEPENSES			**3 650**
RECETTES			
70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES			**500**
7062	311	**billetterie**	500
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			**950**
7473	311	**subventions Département**	300
747888	311	**autres participations**	650
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			**2 200**
752	311	**locations**	2 200
TOTAL RECETTES			**3 650**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 2 pour le budget principal et le budget annexe « espace culturel » de l'année 2023.

Vote : 29 voix pour

FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR

N° de l'acte : 231116D007 - Classification : 7.10.2 – Admissions en non-valeur

Sur demande de la Trésorerie d'Ancenis,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prononcer une admission en non-valeur pour 9 titres de recettes datant de 2020 à 2022, représentant un montant global de 90,20 euros, le recouvrement de ces sommes n'ayant pu être effectué par les services de la Trésorerie.

Vote : 29 voix pour

FINANCES -ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE

N° de l'acte : 231116D008 - Classification : 7.5 - Subventions

L'Association « Lign'énergie », regroupant les commerçants et artisans de Ligné, a sollicité le versement d'une subvention exceptionnelle pour contribuer à financer l'organisation d'un marché de Noël.

Considérant l'intérêt de cette manifestation pour l'animation de la commune, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1750 euros à l'Association « Lign'Energie », pour le financement du marché de Noël, qui se tiendra le 3 décembre 2023**.**

Vote : 29 voix pour

FINANCES -ACCEPTATION D'UN DON

N° de l'acte : 231116D009 - Classification : 7.10.1 - Dons

Suite aux difficultés rencontrées par l'association « Le Coin des Enfants », le SIVOM a décidé, en 2022, de reprendre à son compte la gestion de l'accueil de loisirs et accueil périscolaire.

Lors de sa dernière assemblée générale, l'association a décidé d'effectuer, avant sa dissolution, un don financier à la commune de Ligné, pour l'acquisition d'un jeu extérieur à installer dans la cour de la Maison de l'Enfance.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce don, dont le montant s'élève à 5500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable.

Vote : 29 voix pour

COMPTES-RENDUS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commissions municipales :

Commission « culture » du 29 août 2023

Commission « cadre de vie » du 10 octobre 2023

Commission « éducation famille » du 25 octobre 2023

Commission « environnement » du 25 octobre 2023

Commission « voirie-réseaux » du 2 novembre 2023

QUESTIONS DIVERSES

JO 2024 : plusieurs réunions ont déjà été organisées par la Préfecture concernant les modalités d'organisation du parcours de la flamme olympique, qui passera à Ligné le mercredi 5 juin 2024.

Budget 2024 : présentation du calendrier d'élaboration du budget primitif.

Calendrier réunions 2024 : le calendrier va être diffusé à l'ensemble des élus. La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 25 janvier 2024.

Cellule commerciale n°3 au sein de l'immeuble « Le Suffolk » : les travaux sont en cours et devraient s'achever en fin d'année, ce qui permettra une ouverture du futur restaurant en janvier 2024.

Plan d'eau : les jeux vont être remis en service en décembre.

Collecte des verres : problème de vidage de certains conteneurs situés près des salles de sports, à revoir avec la COMPA.

Manifestations municipales :

- Remerciements aux organisateurs de la cérémonie commémorative du 11 novembre
- Remerciements des élus aux services chargés d'organiser la soirée d'inclusion handicap du 15 novembre.

Personnel municipal : le Conseil municipal est informé du recrutement du nouveau Directeur du Pôle Aménagements Travaux, qui devrait prendre ses fonctions le 15 février 2024.

La séance est levée à 21 H 15

Le Maire, Maurice PERRION	La secrétaire, Déborah JOURDON